



BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 16 JANVIER 2024
•••
LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

L'An deux mille vingt-quatre, le 16 Janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 10 janvier 2024, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h45, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

PRÉSENTS : Monsieur SIMON Stéphane, Madame TREMEL Emmanuelle, Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur BERNARD Franck, Monsieur ALORY Christophe, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Madame MARTIN Rosine, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Monsieur ROYOUX Claude, Madame HAGUET VOLCKAERT Florence

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur ROUSSEL Emmanuel, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur NOGARÉDE Alain.

•••
Ordre du jour

Décision 1 : EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT

Droit Commun - Mon Logement 27 - Commune d'Evreux - Quartier de la Madeleine - Réhabilitation Immeubles Marronnier et Platane - Garantie d'Emprunt

Décision 2 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Commune LE VIEIL-EVREUX - Zone d'activités Long Buisson 2 - Cession de terrain supplémentaire au profit de la société 2M INVEST - Constitution d'une servitude au profit d'EPN - Délibération complémentaire aux délibérations du Conseil communautaire du 4 avril 2023 et du Bureau communautaire du 14 novembre 2023

Décision 3 : PETITE ENFANCE

Règlement intérieur des treize Etablissements d'Accueil du jeune enfant de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie (sera annexé aux projets de fonctionnement délibérés le 19 décembre 2023)

•••

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le Bureau, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil :

☞ **DECIDE** l'octroi d'une garantie d'emprunt à Mon Logement 27, à hauteur de 20 % dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Evreux, soit une garantie d'un montant de 307 200 euros d'un montant total emprunté de 1 536 000 euros et **DECIDE** l'octroi de cette garantie d'emprunt selon les conditions exposées ci-dessous :

Article 1 : Le Bureau communautaire d'EVREUX PORTES DE NORMANDIE accorde sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 536 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 151382 constitué de 1 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 307 200 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

☞ **APPROUVE** la cession au profit de la société 2M INVEST ou à toute société qui s'y substituerait à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une emprise de terrain nu supplémentaire, d'une superficie de 930 m², à détacher de la parcelle cadastrée section ZD n° 119, d'une superficie de 30 496 m², située le long de la rue Georges Bellenger dans la zone d'activités Long Buisson 2 sur la commune du VIEL-EVREUX, au prix de 30 € HT/m² (trente euros hors taxes par mètre carré) soit un prix de vente de 27 900 € (vingt-sept mille neuf cents euros) hors taxes et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération de l'acte authentique ; **APPROUVE** la constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale, d'une emprise de 501 m², grevant la parcelle ZD 119 au profit d'EPN à titre gratuit ; **PRECISE** que cette délibération complète les délibérations du Conseil communautaire n° 2023-04-04/04 du 4 avril 2023 et du Bureau communautaire n°2023-11-04/02 du 14 novembre 2023 et **AUTORISE** le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

☞ **DECIDE** le renouvellement et **VALIDE** le Règlement intérieur applicable aux treize établissements d'accueil du jeune enfant d'EPN, lequel sera annexé au projet de fonctionnement adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2023.